

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mars 2021

**OBJET : 07/2021****RÉACTUALISATION DES RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN DU LYCÉE PROFESSIONNEL SUR LE CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE VENTE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES</b>
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	26	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; <del>Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET</del> ; M. Julien BOUILLOT ; <del>Mme Hélène LE GUIRRIEC</del> ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

**Expose**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'un certificat administratif de vente, l'Agglomération d'Agen a procédé à une cession amiable à la Commune de Foulayronnes, d'un terrain du Lycée professionnel d'une superficie de 1ha03a54ca, dont les références cadastrales appellent à une actualisation.

En effet, le procès-verbal du bornage de la parcelle, réalisé en date du 10 avril 2018, précise que la parcelle AM 359 d'une superficie de 1ha03a54ca dont la Commune devient propriétaire, est issue de la division de la parcelle AM 341 appartenant à l'Agglomération d'Agen en deux parcelles AM 359 et AM 358.

La parcelle du terrain du Lycée professionnel d'une superficie de 1ha03a54ca a été qualifiée de parcelle AM 358 sur l'acte administratif de vente.

En conséquence, il convient d'actualiser le certificat administratif de vente ente l'Agglomération d'Agen et la Commune de Foulayronnes en prenant en compte pour la commune de Foulayronnes, les références cadastrales AM 359 au lieu de AM 358.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une actualisation des références cadastrales du terrain du Lycée professionnel cédé par l'Agglomération d'Agen à la Commune et à signer les documents correspondants à cette cession.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

**Bruno DUBOS.**

